

## APPEL A PROJETS « FONDS DE SOUTIEN AUX PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES DE L'AP-HP »

**Création d'un fonds « Plateformes » doté d'un financement de 1 million d'euros pour accompagner des projets de structuration de plateformes**

Ouverture de la période de dépôt	<b>21 juillet 2023</b>
Clôture de la période de dépôt	<b>31 Octobre 2023</b>

Les dossiers de candidatures sont à envoyer par mail, à l'adresse suivante : [SAP] Appels à Projets CARNOT Siège AP-HP [aapcarnot.sap@aphp.fr](mailto:aapcarnot.sap@aphp.fr)

Les dossiers de candidature comprennent :

- 1/ formulaire « AAP-Fonds de soutien aux plateformes »
- 2/ annexe financière « Annexe-Fonds de soutien aux plateformes »

### Table des matières

CONTEXTE.....	2
OBJECTIF .....	2
BENEFICIAIRES ET PARTENAIRES .....	2
PROJETS ATTENDUS.....	2
Exemples des projets.....	3
EXAMEN DES PROJETS PROPOSES.....	3
Critères de recevabilité et modalités de soumission .....	3
Critères de sélection et d'évaluation .....	4
DEPENSES ELIGIBLES.....	4
DATE DE PRISE EN COMPTE DES DEPENSES.....	5
MODALITES DE SOUMISSION .....	5

## CONTEXTE

L'AP-HP est le premier Centre Hospitalier (CHU) labellisé par l'ANR (agence nationale de recherche) « Institut Carnot ». Ce label est une reconnaissance de la capacité de l'AP-HP à développer des partenariats de recherche ambitieux avec les entreprises engagées dans la recherche et l'innovation. En tant qu'Institut Carnot, l'AP-HP s'engage à offrir un accompagnement personnalisé et de qualité aux industriels intéressés par des collaborations de recherche et à soutenir les professionnels de l'AP-HP désireux de s'investir dans de tels projets.

La Direction de la Recherche Clinique et l'Innovation de l'AP-HP (DRCI) dispose de plusieurs outils internes de financement de la recherche et de soutien à l'innovation. Un appel à projets dédié aux plateformes de l'AP-HP est lancé en soutien au développement des activités de recherche et développement des plateformes technologiques de l'AP-HP. Cet appel est financé par le Carnot@APHP.

Il est entendu par « plateformes » les structures et/ou outils mutualisés, capables de fournir des services à une (ou plusieurs) communauté(s) d'utilisateurs : professionnels de l'AP-HP, partenaires industriels ou académiques.

Ce nouvel appel à projets, s'intègre dans la démarche globale de progrès médical et organisationnel de l'AP-HP en favorisant la montée en puissance ou l'émergence d'outils/ infrastructures à la pointe de l'innovation, supports d'une recherche biomédicale intégrant les transformations numériques et les évolutions liées au développement de la médecine 6P (Personnalisée, Préventive, Prédicative, Participative, Pertinente, aux Parcours pluriels). Il doit permettre d'accélérer la recherche en santé, aussi bien translationnelle que clinique, au travers d'une amélioration de l'offre des services proposés aux chercheurs, cliniciens et partenaires industriels de l'AP-HP.

## OBJECTIF

Le présent appel à projets vise à accompagner le développement et/ou la structuration des plateformes de recherche ou d'innovation de l'AP-HP afin de favoriser l'émergence de nouveaux partenariats public-privé, autour de thématiques de recherche et d'innovation en santé requérant une expertise scientifique ou technologique spécifique ou émergente.

## BENEFICIAIRES

L'AAP est ouvert à l'ensemble des professionnels de l'AP-HP contribuant à la recherche clinique.

Les responsables de la plateforme, doivent être employés par l'AP-HP et rattachés à une structure existante de l'AP-HP (DMU, plateformes existantes, services cliniques, pharmacies, laboratoires etc.).

L'organisation fonctionnelle de la plateforme peut être multisite.

## PROJETS ATTENDUS

- Des projets correspondants à la montée en puissance d'une plateforme existante (renforcement de l'offre de service et de sa visibilité ; acquisition ou développement d'équipements ou de technologies visant à favoriser la réalisation de projets de recherche ; développement de nouvelles expertises), ou la création d'une plateforme répondant à un besoin non couvert par des plateformes déjà existantes.
- Les projets proposés devront intégrer les éléments suivants :
  - Une offre de service accessible à l'ensemble des équipes de l'AP-HP, et de ses partenaires industriels comme académiques, apportant un avantage qualitatif et/ou une technologie,

expertise incrémentale requise pour une recherche de pointe intégrative des avancées et transformations techniques et organisationnelles ;

- Expliciter leur capacité à attirer une quantité significative de projets émanant de partenaires privés par une description du besoin identifié non couvert et/ou les collaborations/prestations envisagées ;
  - Une description du modèle économique permettant d'envisager la soutenabilité de la plateforme à l'issue de l'accompagnement proposé par cette initiative et ;
  - Un plan de communication de l'offre de service (par exemple la création de contenus Web, vidéos, supports de communication relayant le label Carnot@APHP).
- Les projets présentant un plan de cofinancement (par l'intermédiaire d'autres appels à projets, ou un abondement direct de partenaires académiques ou industriels) feront l'objet d'une attention particulière.

### Exemples des projets (liste non exhaustive et indicative)

- Centre Meary de Thérapie génique et cellulaire - <https://centremearly.aphp.fr/> Plateforme Lumière, dédiée à la femme enceinte et au fœtus - <http://fondation-lumiere.org/>
- Autonomia - <https://autonomia-recherche.fr/>
- Entrepôt de Données de Santé de l'AP-HP - <https://eds.aphp.fr/>
- MOABI - la plateforme de bioinformatique MOABI
- Centre de Recherche en Nutrition Humaine d'Ile de France – GHU Seine Saint Denis
- Plateforme des biomarqueurs innovants – GHU Paris Saclay
- Plateforme R2P2 (Réanimation Pédiatrique Raymond Poincaré) pour le développement et la mise en œuvre de dispositifs médicaux et thérapies dans le domaine du handicap neuromoteur et de la réanimation pédiatrique
- Centre de pharmacoépidémiologie de l'APHP (Céphépi) - <https://pitiasalpetriere.aphp.fr/centre-pharmacoepidemiologie-cephepi/>

## EXAMEN DES PROJETS PROPOSES

### Critères de recevabilité et modalités de soumission

- Le dossier de candidature renseigné attendu sous format Pdf ou Word (maximum 10 pages comprenant un résumé du projet sur une page – Times New Roman – police 11 – interligne simple), le rationnel de l'offre de services, les modalités de mise en œuvre du projet avec un calendrier prévisionnel de type GANTT des différents jalons, livrables économique, technique et organisationnel). Pour les plateformes existantes, un bilan d'activité pourra être utilement joint. Les témoignages d'intérêt des partenaires pressentis devront obligatoirement être communiqués par le biais d'un courrier officiel.
- Le budget du projet doit être détaillé précisément dans le document intitulé l'« *Annexe financière AAP Soutien aux Plateformes de l'AP-HP* » du dossier de candidature, il devra également faire apparaître de manière explicite les cofinancements envisagés, et les différentes structures impliquées.

## Critères de sélection et d'évaluation

- Qualité du projet et des équipes impliquées dans le projet
- Apport d'expertises, de savoir-faire, de technologies, d'organisations répondant à un besoin non encore couvert au sein de l'AP-HP ou offrant de nouvelles perspectives en matière de recherche clinique et d'innovation.
- Degré de maturité des technologies envisagées et faisabilité du projet dans un délai de 24 mois.
- Perspectives de nouveaux partenariats de recherche, notamment industriels, générés par le projet, sur l'ensemble de l'AP-HP.
- Modèle économique de la plateforme
- Capacité du projet à générer des cofinancements
- Capacité à démarrer rapidement le projet et à réaliser le projet présenté en 24 mois

Le jury sera co-présidé par le président de la Commission d'Evaluation Scientifique de l'AP-HP, et par un représentant du comité de projets de MEDICEN, dans le respect des règles de confidentialité et de conflits d'intérêt. Il impliquera le bureau de la CES et les membres de la CES qui produiront des évaluations structurées, des membres du comité d'évaluation de Medicen et des représentants de la DRCI. Le secrétariat en sera assuré par l'Institut Carnot@AP-HP.

L'équipe Carnot@AP-HP s'assurera à échéance régulière de la mise en œuvre de l'investissement.

## DEPENSES ELIGIBLES ET MONTANT DE L'AIDE

Les dépenses éligibles seront gérées par la DRCI et directement affectées au projet. Ce sont notamment :

- des dépenses internes comprenant les salaires du personnel (contractuel) technique et scientifique animant et gérant la plateforme ;
- des investissements matériels (machines, logiciels, etc.) nécessaires à la structuration ou à l'amélioration de la plateforme, ainsi que les travaux nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme (après validation ANR)
- des dépenses d'animation, marketing, déplacement ;
- des achats de consommables ;
- des prestations externes et de la sous-traitance dans le respect du Code des marchés publics.

### **Ne sont pas éligibles :**

- Les dépenses de gratification de stage de Master ;
- Les bourses de doctorat ;
- Les financements de formation diplômantes.

### *Montant de l'aide*

Les projets candidats doivent présenter une assiette de dépenses éligibles d'un montant maximum de 400 000 € d'euros, sur une durée de projet de 24 mois maximum.

## DATE DE PRISE EN COMPTE ET REALISATION DES DEPENSES

Les dépenses éligibles liées au projet sont prises en compte au plus tôt à J+1 de la date de publication des résultats de l'appel à projets et devront être réalisées dans les 2 ans à compter de la notification.

## MODALITES DE SOUMISSION

Ouverture de la période de dépôt	<b>21 juillet 2023</b>
Clôture de la période de dépôt	<b>31 octobre 2023</b>

Les dossiers de candidatures sont à envoyer par mail, à l'adresse suivante : [SAP] Appels à Projets CARNOT Siège AP-HP [aapcarnot.sap@aphp.fr](mailto:aapcarnot.sap@aphp.fr)

Les dossiers de candidature comprennent :

- 1/ formulaire « AAP-Fonds de soutien aux plateformes »
- 2/ annexe financière « Annexe-Fonds de soutien aux plateformes »

Tout dossier réceptionné fera l'objet d'un accusé de réception sous 8 jours. Toute candidature non conforme ou incomplète sera considérée comme non recevable.

## DEROULEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Ouverture de la période de dépôt	<b>21 juillet 2023</b>
Clôture de la période de dépôt	<b>31 Octobre 2023</b>
1 <sup>ère</sup> vague de sélection	<b>Janvier 2024</b>
Audition des projets sélectionnés	<b>Mars 2024</b>
Notification	<b>Avril 2024</b>

## Contacts et Informations

L'équipe Carnot se tient à la disposition des porteurs de projets pour les accompagner dans la préparation de leurs dossiers à l'adresse suivante : [SAP] Appels à Projets CARNOT Siège AP-HP [aapcarnot.sap@aphp.fr](mailto:aapcarnot.sap@aphp.fr)

L'AAP est publié aux 7 jours à l'AP-HP et diffusé aux présidents des commissions recherche et innovation locales, aux directions recherche et innovation de GHU, ainsi qu'aux référents recherche des DMU.



[Répondre à un appel à projet interne](#)